

**DELIBERATIONS
DU C.C.A.S.**

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 033-213300403-20240418-CCAS202401-DE



N° 2024-04-01

L'an deux mil vingt-quatre le dix-huit avril à 16heures 30,
 Le C.C.A.S. de la commune de Béguey, dément convoqué, s'est réuni en session ordinaire
 dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur YUNG Rodolphe, Président.
 Date de convocation : 11/04/2024

PRESENTS : MM. YUNG R – RUPERT J – CHEVILLARD P – VINCELOT M
 Mmes DEROBERT F – RUDDELL C - DUCOS C

ABSENTES EXCUSÉES : Mmes MARTINEZ-MELLET S et GLEYROUX F.

ABSENTE : /

Secrétaire de séance : Mme RUDDELL C.

Nombre de membres : en exercice : 09

Présents : 07

Pouvoirs : 00

Objet : Examen et vote du compte administratif 2023

Mme RUDDELL, Vice-Présidente du C.C.A.S. présente le compte administratif 2023 qui s'établit de la façon suivante :

Dépenses

| | |
|------------------------------|------------|
| - Secours d'urgence | 148.11 € |
| - Colis de Noël aux ainé.e.s | 2 170 € |
| <hr/> | |
| | 2 318.11 € |

Recettes

| | |
|------------------------|------------|
| - Subvention communale | 5 000.00 € |
| <hr/> | |
| | 5 000.00 € |

Déficit reporté 2022 308.64 €

Soit un résultat excédentaire global de 2 373.25 €.

Hors la présence du Président, ce compte administratif est adopté comme suit :

| | |
|------------|---------|
| Pour | 07 voix |
| Contre | 00 voix |
| Abstention | 00 voix |

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance,
 Catherine RUDDELL



Le Président,
 Rodolphe YUNG

**DELIBERATIONS
DU C.C.A.S.**

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 033-213300403-20240418-CCAS202402-DE



N° 2024-04-02

L'an deux mil vingt-quatre le dix-huit avril à 16heures 30,
 Le C.C.A.S. de la commune de Béguey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
 dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur YUNG Rodolphe, Président.
 Date de convocation : 11/04/2024

PRESENTS : MM. YUNG R – RUPERT J – CHEVILLARD P – VINCELOT M
 Mmes DEROBERT F – RUDDELL C - DUCOS C

ABSENTES EXCUSÉES : Mmes MARTINEZ-MELLET S et GLEYROUX F.

ABSENTE : /

Secrétaire de séance : Mme RUDDELL C.

Nombre de membres : en exercice : 09

Présents : 07

Pouvoirs : 00

Objet : Vote du compte de gestion 2023 dressé par le trésorier de La Réole

Le Conseil d'administration,

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour le C.C.A.S., pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

| | |
|------------|---------|
| Pour | 07 voix |
| Contre | 00 voix |
| Abstention | 00 voix |

La Secrétaire de séance,
 Catherine RUDDELL



Pour copie conforme
 Le Président,
 Rodolphe YUNG